

Organisation	Avantages	Détails
<p data-bbox="147 639 479 746">Mutualité Chrétienne du Brabant Wallon 109</p> <p data-bbox="147 799 479 946">Boulevard des Archers 54 1400 NIVELLES Tél. : (067) 89 36 36 Fax : (067) 21 42 69</p>	Accompagnants à l'hôpital	Intervention de 6,20 euros par jour pour les frais de la personne qui loge dans la chambre du patient, 15 euros par jour si c'est un enfant de moins de 18 ans qui est hospitalisé. Le nombre de jours par année civile n'est pas limité.
	Accompagnants maison d'accueil ou hôtel hospitalier	Intervention de 6,20 euros par jour dans les frais de logement dans une maison d'accueil ou un hôtel hospitalier. Cette intervention couvre jusqu'à 60 jours par année civile et s'applique pour deux accompagnants maximum par patient hospitalisé. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc.
	Achat/Location de matériel	<p data-bbox="987 523 2024 592">Conditions avantageuses pour l'achat ou location de matériel dans les magasins Qualias.</p> <ul data-bbox="987 603 1615 831" style="list-style-type: none"> - Qualias Nivelles 56 Bd des Archers, 1400 Nivelles, 067 89 36 81 - Qualias Jodoigne 5 rue de la Bruyère, 1370 Jodoigne, 010 86 09 07 - Qualias Court-st-Etienne 1, avenue des Métallurgistes, 010/61 85 04
	Activité sportive (groupé avec la diététique)	<p data-bbox="987 991 1995 1059">Remboursement de 35 euros par an pour tous, sans limite d'âge pour les frais d'inscription à un club de sport.</p> <p data-bbox="987 1070 2011 1177">ÉnéoSport : Fédération sportive reconnue par la Communauté française de Belgique qui s'adresse particulièrement aux personnes âgées de 50 ans et plus. Plus d'infos au 02 246 46 73</p> <p data-bbox="987 1189 2018 1295">AltéoSport: Fédération de sport pour personnes handicapées reconnue comme fédération multisports et multihandicaps Plus d'infos au 02 246 42 28</p>
	Acupuncture	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 6 séances par année civile et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie

Adaptation du domicile	Conseils gratuits d'Ergothérapeutes sur un choix d'aides techniques, élaboration d'un projet d'aménagement en fonction des besoins, capacités, habitudes de vie et de l'environnement.
Aide familiale et ménagère	Aide à la vie quotidienne, nettoyage, repassage... Le tarif est défini sur base des revenus du ménage via "Aide et Soins à domicile", plus d'infos au 067/89 39 49.
Appareil auditif	Consultations d'audiologie gratuites effectuées par un audiologue agréé dans un magasin Qualias, plus d'infos au 067 89 36 81.
Chiropraxie	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 6 séances par année civile et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie
Convalescence	la MC collabore étroitement avec 3 centres de convalescence à Spa, Nieuport et Zandhoven. Les membres bénéficient de tarifs préférentiels.
Diététique (groupé avec l'avantage sport)	Intervention de 35 euros par an, sans limite d'âge pour des prestations individuelles de diététique assurées par des prestataires professionnels (bilan, suivi,..).
Garde d'enfants malades	Prise en charge de 10 jours de garde par an et par enfant , au-delà de ces 10 jours, un coût journalier maximal de 12 euros est garanti. Si les services partenaires sont complets, la MC intervient en outre sur la facture d'autres services à raison de max 25€/jour, max 10jours/an/enfant.
Homéopathie	Intervention de 30% dans le coût de certains médicaments homéopathiques reconnus et prescrits par un médecin (maximum 175 euros par bénéficiaire par année civile).

Hospitalisations	Tous les membres bénéficient d'office d'une assurance hospitalisation : l'Hospi solidaire (Sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge ni stage d'attente). Prise en charge des frais d'hospitalisation (excepté les suppléments d'honoraires et les suppléments de chambre) après l'application d'une franchise de 0€ pour les moins de 18 ans, 275€ pour une hospitalisation classique, 150€ pour une hospitalisation de jour et un maximum de 550€ de franchise annuelle.
Logopédie	Intervention de 10 euros par séance avec un maximum de 150 séances.
Maladie grave et coûteuse	Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir au préalable pour l'assurance hospitalisation, donc toutes les maladies graves et coûteuses sont couvertes en cas d'hospitalisation. De plus, dans le cas de certaines maladies entraînant des coûts importants suite à l'hospitalisation, un remboursement complémentaire forfaitaire de 150€ est octroyé.(Hospi solidaire)
Mésothérapie	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 6 séances par année civile et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie
Mutas / World Assistance	Assurance/assistance pour les séjours à l'étranger. Prise en charge des frais de soins de santé en vacances, assistance, couverture des étudiants en programme d'échange scolaire (zone). Franchise de 60€ (25€ pour les BIM) pour les coûts supérieurs à 200€. Numéro gratuit.
Optique	Intervention jusqu'à 50 euros par intervention (maximum 4 interventions) quel que soit l'âge, pour le renouvellement ou l'achat de montures, de lunettes, de verres ou de lentilles. Réduction jusqu'à 30% dans les magasins d'optique Qualias.
Ostéopathie	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 6 séances par année civile et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie

Plaines et séjours de vacances	Plaines et séjours pour les enfants/jeunes organisés par la MC à des prix concurrentiels. Intervention annuelle de 35€ pour les enfants de 5 à 15 ans qui participent à un camp ou une plaine de jeux de min 5 jours, à un séjour scolaire ou à un séjour de mouvements de jeunesse (min 3 nuits). Pour les aînés, réduction sur les séjours organisés par Enéo pour les membres MC. Pour les personnes malades ou handicapées, réduction sur la cotisation annuelle d'Altéo qui organise des séjours en Belgique et à l'étranger. Pour les familles, réduction sur les séjours organisés par Intersoc. Réduction de 20% au centre de vacances de Massembré.
Psychologie	Intervention de 5€/séance (entretien individuel) dans 3 centres de planning familial partenaires.
Séjour en hôpital psychiatrique	Couverture des frais résultant de l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique, plafonnée à 450€/an (Hospi solidaire)
Séjour en maison de convalescence aiguë	23,25€/jour maximum 30 jours/an (Hospi solidaire)
Soins infirmiers	Prise en charge du ticket modérateur jusqu'au plafond MAF (maximum à facturer).

Soins médicaux et paramédicaux pour les enfants de moins de 7 ans	Remboursement du ticket modérateur pour les soins médicaux et paramédicaux (consultations chez le pédiatre, le médecin généraliste et spécialiste, le kiné, les soins infirmiers) pour les enfants jusqu'à ses 7 ans.
Télé-Assistance Vitatel	Par mois, vous payez 11 euros (au lieu de 17 euros). Les bénéficiaires de l'Intervention majorée (BIM) payent 6 euros par mois (au lieu de 12 euros).
Transport	<p>La cellule "Solidarité Entraide Service": service pour des déplacements dans le cadre d'examens médicaux (consultations, visites,...) en semaine et le week-end et est assuré par des bénévoles d'Altéo. Vous pouvez aussi faire appel au service de bus "Mobilité en Brabant wallon". Ces bus sont spécialement équipés pour les personnes à mobilité réduite et assurent un transport de porte à porte dans tout le BW. (tarif TEC)</p> <p>Transport en ambulance ambulance normale : intervention de 0,75 euro par kilomètre. ambulance de réanimation : intervention de 1,10 euro par kilomètre. véhicule sanitaire léger : intervention de 0,50 euro par kilomètre L'intervention couvre aussi les traitements ambulatoires à l'hôpital pour dialyse, chimiothérapie, radiothérapie et les consultations cliniques pour certaines pathologies très lourdes nécessitant un transport couché (tétraplégie, myopathie,...). Dans tous les cas, un certificat médical doit être rentré à la mutualité.</p> <p>Transport en voiture particulière ou en taxi Pour tout transport de plus de 10 km (aller/retour) entre le domicile et l'hôpital : voiture : 0,15 euro par kilomètre taxi : 0,20 euro par kilomètre</p>
Vaccins	Intervention annuelle jusqu'à 25 euros (tout type de vaccin confondu) par bénéficiaire quelque soit l'âge.